



Fédération de tir du Canada

Critères de sélection des athlètes pour les compétitions et les jeux d'envergure 2025-2028

CATÉGORIE :	Critères de sélection	NUMÉRO :	01-2025
OBJET :	Compétitions d'envergure/Jeux d'envergure 2025-2028	PAGE :	1 de 16 au 30 juin 2025
APPROUVÉ PAR LE CHP :	27 mai 2025	RÉDIGÉ LE : MIS À JOUR LE :	30 juin 2025
Personne-ressource : Susan Verdier, directrice technique de la FTC sverdier@sfc-ftc.ca 613-727-7483 x2120			

Objet

Le présent document a pour but d'énoncer et de décrire, de façon claire et équitable, le processus de qualification et les procédures de sélection de la Fédération de tir du Canada (FTC) pour déterminer les athlètes qui seront choisis pour représenter le Canada aux jeux et compétitions d'envergure en tant que membres de l'équipe canadienne. La FTC se consacre au développement d'athlètes de haute performance qui visent à concourir aux plus hauts niveaux des compétitions internationales.

Le présent document décrit les politiques de la FTC en ce qui a trait au classement et à la sélection des athlètes canadiens pour les compétitions internationales. Ces politiques demeureront en vigueur pour la période 2025-2028 et comprennent les normes et les processus de qualification pour les Jeux olympiques de Los Angeles de 2028.

Objectifs de performance

Ces critères ont été élaborés dans le but de sélectionner une équipe et des athlètes qui ont démontré la capacité ou le potentiel de se qualifier pour les rondes de médailles en compétition. L'objectif est de remporter un minimum de 5 places contingentées pour les Jeux olympiques lors du Championnat des Amériques (CAT), des Jeux panaméricains et du Championnat panaméricain, ainsi que deux résultats parmi les 15 premiers pour les Jeux de Los Angeles de 2028. En second lieu, l'objectif de la FTC à tous les championnats continentaux est de remporter des places contingentées supplémentaires pour les Jeux panaméricains, mais aussi d'offrir une expérience des jeux multisports aux espoirs et aux remplaçants pour les Jeux olympiques de 2028.

Conflits de formulation

En cas de conflit entre le libellé des présents critères de sélection des athlètes de la FTC pour les compétitions et les jeux d'envergure 2025-2028 (les critères) et celui d'une des annexes jointes aux présentes, le libellé de l'annexe prévaudra.

Circonstances imprévues

Des situations peuvent survenir qui ne permettent pas d'appliquer ces critères tels qu'ils sont rédigés en raison de circonstances exceptionnelles ou imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions relatives au processus de nomination, sera prise par le directeur général en consultation avec la/les personne(s) et/ou le(s) comité(s) concerné(s), sous réserve de la supervision par le conseil d'administration de la FTC, et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de sélection décrites dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, la FTC communiquera avec toutes les personnes concernées dans les plus brefs délais.

Responsabilités

Le comité de haute performance (CHP) est responsable de l'élaboration et de l'approbation du processus et des procédures de sélection de l'équipe qui sera nommée aux compétitions et jeux d'envergure figurant dans le tableau récapitulatif (Tableau) des sélections pour les compétitions et jeux d'envergure. Les entraîneurs des équipes nationales, en consultation avec la directrice technique (DT) et le directeur général (DG), sont responsables de la mise en œuvre de ces procédures. Toutes les nominations des équipes, y compris celles des remplaçants et du personnel, seront confirmées par le CHP.

Le CHP est chargé de s'assurer que le processus décrit dans le présent document soit correctement suivi et que le processus de sélection soit juste et équitable pour tous les candidats. Le CHP, en consultation avec la DT et/ou le DG, est responsable de la mise en œuvre de ces procédures et des nominations.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUANT À LA SÉLECTION DES ATHLÈTES POUR TOUS LES JEUX ET LES COMPÉTITIONS D'ENVERGURE

Pour être admissible au processus de sélection de toute équipe de la Fédération canadienne de tir participant à une compétition ou à des Jeux d'envergure, l'athlète doit respecter les conditions décrites ci-après :

- Être actuellement membre en règle de la FTC et du Programme de haute performance (équipe nationale et équipe de développement et, dans certains cas, équipe de la relève). À titre de membre de ce programme, il doit respecter toutes les conditions de l'Entente de l'athlète de la FTC et/ou de l'entente propre à la compétition ou aux jeux concernés.
- Être citoyen canadien; s'il est naturalisé canadien, la règle de participation internationale de l'ISSF s'appliquera (article 3.7, *Participation and ISSF Athletes*, point 3.7.4 *ISSF Athletes*). L'athlète doit être tout à fait apte à représenter le Canada au moment de la sélection finale de l'équipe qui prendra part à la compétition ou aux jeux concernés.
- Être titulaire d'un passeport canadien valide dont la date d'expiration dépasse d'au moins six (6) mois la date de l'événement auquel l'athlète désire participer.
- Ne pas utiliser ou posséder une substance apparaissant sur la *Liste des substances interdites* de l'Agence mondiale antidopage (AMA), que ce soit sur ordonnance médicale ou autrement, à moins d'avoir obtenu une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), et ne pas recourir à des méthodes ni participer à des activités pouvant contrevenir au Programme canadien antidopage ou au *Code mondial antidopage*.
- Être en règle auprès du CCES au moment de la transmission de la liste de sélection finale au comité d'organisation et au COC. Voir l'*Entente antidopage de la FTC* publiée sur le site Web de la FTC.
- Se conformer aux protocoles exigés par le pays hôte où a lieu la compétition ainsi qu'aux recommandations sanitaires actuelles du gouvernement du Canada. L'athlète doit avoir tous ses autres vaccins à jour avant la sélection finale de l'équipe. Cela inclut tous les membres de l'équipe de soutien intégré (ESI), les entraîneurs et les autres membres de l'équipe de soutien qui pourraient participer à l'événement au nom de la FTC.
- Se qualifier en vue de participer à une épreuve olympique avant d'être admissible au processus de sélection pour une épreuve non olympique. Les critères s'appliquant aux épreuves non olympiques seront élaborés lorsque les informations requises seront connues.

2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS ET JEUX D'ENVERGURE

- Il y a conflit de compétition, tel que défini dans le présent document, lorsqu'un athlète participe à des compétitions/jeux d'envergure au nom de la FTC dans les 30 jours précédant toute épreuve de sélection de 2026 et dans les 15 jours pour les épreuves des années suivantes auxquelles l'athlète serait tenu de participer afin d'obtenir un classement en vue de la prochaine saison de compétition.
- Le CHP de la FTC peut, à tout moment et à sa discrétion, retirer un athlète de l'équipe canadienne des jeux /compétitions d'envergure si, après avoir suivi le processus disciplinaire pertinent et applicable, il a été établi que l'athlète a enfreint le [Code de conduite de la FTC](#). La FTC informera l'athlète concerné, par écrit, de sa décision de le retirer de l'équipe canadienne des compétitions/jeux d'envergure.
- Une « exemption » est définie dans les critères de sélection de l'équipe du programme de haute performance 2026 de la FTC (équipe nationale et de développement et équipe nationale junior) sous la rubrique « Exemptions des athlètes ».

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉLECTION DES ÉQUIPES POUR TOUS LES JEUX ET COMPÉTITIONS D'ENVERGURE

Sélection des équipes mixtes (à l'exception des Jeux olympiques)

Les athlètes des équipes mixtes seront sélectionnés parmi les athlètes qui font actuellement partie du Programme de haute performance et qui ont été invités à prendre part aux épreuves de la Coupe du monde de l'ISSF et à des compétitions et des jeux d'envergure. Dans le cadre des compétitions concernées, le premier athlète masculin qualifié sera jumelé à la première athlète féminine qualifiée, et le deuxième athlète masculin qualifié sera jumelé à la deuxième athlète féminine qualifiée.

Préparation à la performance

Le Comité de haute performance se réserve le droit de remplacer tout athlète dont la performance ou le comportement se détériore au point où le CHP se pose des questions sur la capacité de l'athlète à participer à une compétition d'envergure ou à des jeux d'envergure. Pour tout athlète qui ne réussit pas à respecter les critères du Programme de haute performance ou tout athlète qui se retire de l'événement en raison d'une blessure ou pour des raisons personnelles, le CHP se réserve le droit de remplacer l'athlète par un athlète remplaçant sélectionné selon les critères établis. Les remplacements qui surviennent après que la liste de sélection ait été envoyée au COC (dans le cas des jeux d'envergure) sont assujettis à l'approbation du comité de sélection des équipes du COC.

Appels

Il est possible de faire appel d'une décision de sélection du CHP de la FTC conformément à la politique d'appel publiée par la FTC. La politique d'appel de la FTC peut être consultée sur le site Web de la FTC.

Modifications apportées au présent document

Le Comité de haute performance de la Fédération de tir du Canada se réserve le droit d'apporter au présent document tout changement qu'il juge nécessaire en raison d'une faute de frappe ou du manque de précision d'une définition ou d'un libellé, avant que celui-ci n'ait des conséquences pour les athlètes. Ces changements doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice et d'équité de procédure. Tout changement apporté au présent document sera affiché sur le site Web de la FTC et communiqué personnellement à tous les membres du Programme de haute performance, par l'entremise du portail de la haute performance et par courriel.

La FTC est liée par toute modification apportée par l'ISSF au classement de qualification de l'ISSF des critères de sélection et d'admissibilité aux Jeux olympiques (CQJO) et en informera les membres dès qu'elle en aura connaissance. (Sous réserve de modifications dans l'attente de la publication des critères pour les Jeux olympiques.)

Sélection des entraîneurs

Les entraîneurs de discipline en carabine, pistolet, fosse et skeet, le personnel de soutien et les membres de l'ESI seront recommandés par le CHP au directeur général. Les entraîneurs doivent se conformer aux exigences ci-dessous afin d'être admissibles à la sélection dans le cadre de l'ensemble des compétitions/jeux d'envergure.

- Être un membre en règle de la Fédération de tir du Canada.
- Être en règle avec le Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs.
- Signer, remettre et respecter l'entente de l'équipe de soutien du COC et celle du comité d'organisation aux dates appropriées telles que décrites pour chaque jeu d'envergure.
- Être signataire du Programme canadien antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), le respecter et s'y conformer, et ne pas être sanctionné ou faire l'objet d'une plainte en vertu de la politique du CCES.
- Le cas échéant, se conformer aux politiques et exigences de la FTC, du COC, de l'ISSF, du CAT, du CIO et du pays hôte de l'événement des compétitions/jeux d'envergure.

Ordre de préséance

En cas de conflit ou d'incohérence entre le [tableau](#) suivant et l'annexe relative aux compétitions/jeux d'envergure, l'annexe prévaudra.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SÉLECTION DES COMPÉTITIONS/JEUX D'ENVERGURE (*Tableau*)

Pour les besoins du présent document, les compétitions d'envergure sont considérées comme des événements « autofinancés », à moins d'indication contraire. Les jeux d'envergure PEUVENT être financés en tout ou en partie par le COC ou la FTC, à moins que d'autres dispositions soient annoncées.

Compétitions / Jeux d'envergure	Date	Lieu	Dates de qualification	Critères de sélection	Date de nomination des équipes	Date de l'annonce des équipes
1^{er} Championnat junior des Amériques carabine/pistolet (Compétition d'envergure)	2025-02-27 au 2025-03-06	Asuncion Paraguay	S. O.	Appel à candidatures traité conformément au classement	2025-01-27	2025-01-27
1^{er} Championnat junior des Amériques fusil de chasse (Compétition d'envergure)	2025-03-07 au 2025-03-17	Bridgetown Barbade	S. O.	Appel à candidatures traité conformément au classement	S. O.	S.O.
Jeux panaméricains juniors 2025 (Jeux d'envergure)	2025-08-09 au 2025-08-23	Asuncion Paraguay	2025-02-27 au 2025-03-17	Référence – Annexe A	Au plus tard le 2025-05-01	2025-05-16
Championnat du monde ISSF 2025 fusil de chasse (Compétition d'envergure)	2025-10-08 au 2025-10-19 (fusil de chasse)	Athènes Grèce	Skeet 2025-08-20 au 2025-08-24 Winnipeg MB Fosse 2025-08-01 au 2025-08-05 Tofield AB	Les inscriptions dans chaque discipline seront attribuées aux athlètes dans l'ordre suivant : 1) Athlètes de l'équipe nationale 2025 2) Athlètes de l'équipe de développement 2025 3) Athlètes de l'équipe identifiée senior 2025 L'ordre de classement sera déterminé par les résultats du Championnat canadien 2025. Les égalités seront classées selon les règles de l'ISSF. suite...	Fusil de chasse 2025-08-29	À DÉTERMINER

Compétitions / Jeux d'envergure	Date	Lieu	Dates de qualification	Critères de sélection	Date de nomination des équipes	Date de l'annonce des équipes
				<p>Dans le cas où une discipline n'organise pas de championnats nationaux en 2025, les sélections seront basées sur le classement actuel de la liste de classement par pourcentage.</p> <p>Les athlètes des équipes mixtes sont choisis parmi les athlètes sélectionnés pour participer à l'événement. Le premier athlète masculin qualifié sera jumelé avec la première athlète féminine qualifiée et le deuxième athlète masculin qualifié sera jumelé avec la deuxième athlète féminine qualifiée dans les épreuves concernées.</p> <p>Tout athlète breveté du PAA qui est admissible est censé participer à la compétition.</p> <p>Le CHP se réserve le droit de nommer d'autres athlètes dans cette équipe.</p>		
Championnat du monde ISSF 2025 carabine/pistolet <small>(Compétition d'envergure)</small>	2025-11-06 au 2025-11-18 (Carabine/ Pistolet)	Le Caire Égypte	Fusil 2025-07-31 au 2025-08-07 Cookstown ON Pistolet 2025-08-15 au 2025-08-21 Cookstown ON	<p>Les inscriptions dans chaque discipline seront attribuées aux athlètes dans l'ordre suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Athlètes de l'équipe nationale 2025 2) Athlètes de l'équipe de développement 2025 3) Athlètes de l'équipe identifiée senior 2025 <p>L'ordre de classement sera déterminé par les résultats du Championnat canadien 2025. Les égalités seront classées selon les règles de l'ISSF.</p> <p>Dans le cas où une discipline n'organise pas de championnats nationaux en 2025, les sélections seront basées sur le classement actuel de la liste de classement par pourcentage.</p>	Fusil/Pistolet 2025-08-29	À DÉTERMINER

				<p>Les athlètes des équipes mixtes sont sélectionnés parmi les athlètes sélectionnés pour participer à l'événement. Le premier athlète masculin qualifié sera jumelé avec la première athlète féminine qualifiée et le deuxième athlète masculin qualifié sera jumelé avec la deuxième athlète féminine qualifiée dans les épreuves concernées.</p> <p>Tout athlète breveté du PAA qui est admissible est censé participer à la compétition.</p> <p>Le CHP se réserve le droit de nommer d'autres athlètes dans cette équipe.</p>		
Championnat du monde junior de l'ISSF 2026 toutes disciplines <small>(Compétition d'envergure)</small>	2026-06-15 au 2026-06-26	Suhl Allemagne	À DÉTERMINER	Appel à candidatures traité conformément au classement	À DÉTERMINER	A DÉTERMINER
IV^{es} Jeux olympiques de la jeunesse 2026 <small>(Jeux d'envergure)</small>	2026-10-30 au 2026-11-13	Dakar Sénégal	À DÉTERMINER	La sélection des athlètes se déroulera conformément aux « Procédures de nomination internes (PNI) – IV ^{es} Jeux olympiques de la jeunesse 2026 » de la Fédération de tir du Canada décrites à l'annexe B, qui ont été élaborées en collaboration avec le Comité olympique canadien. Les PNI publiées à l'annexe B sont finales et remplacent toutes les versions antérieures des critères s'appliquant à la sélection des athlètes de l'équipe des Jeux olympiques de la jeunesse de la FTC.	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
Championnat des Amériques (CAT) <small>(Compétition d'envergure)</small>	Nov/Déc 2026	Lima Pérou	À DÉTERMINER	La sélection des athlètes pour le Championnat des Amériques 2026 sera à déterminer et assujettie à la communication de renseignements de la part de la Shooting Confederation of the Americas (CAT).	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER

Compétitions / Jeux d'envergure	Date	Lieu	Dates de qualification	Critères de sélection	Date de nomination des équipes	Date de l'annonce des équipes
54^e Championnat du monde de tir toutes disciplines (2027) (Compétition d'envergure)	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER (Trap/Skeet) À DÉTERMINER (Carabine/ Pistolet)	La sélection des athlètes pour le Championnat du monde de tir toutes disciplines 2027 sera à déterminer et assujettie à la communication de renseignements de la part de l'ISSF.	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
XX^{es} Jeux panaméricains 2027 (Jeux d'envergure)	2027-07-16 au 2027-08-01	Lima Pérou	À DÉTERMINER	La sélection des athlètes se déroulera conformément aux « Procédures de nomination internes (PNI) – XX ^{es} Jeux panaméricains 2027 » de la Fédération de tir du Canada décrites à l'annexe D, qui ont été élaborées en collaboration avec le Comité olympique canadien. Les PNI publiées à l'annexe D sont finales et remplacent toutes les versions antérieures des critères s'appliquant à la sélection des athlètes de l'équipe des Jeux panaméricains de la FTC.	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
Championnat CAT « de la dernière chance » (Compétition d'envergure)	Début 2028	Carabine/ Pistolet À DÉTERMINER Fusil de chasse À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	La sélection des athlètes pour le Championnat des Amériques de 2028, s'il a lieu, sera à déterminer et assujettie à la communication de renseignements par la Shooting Confederation of the Americas (CAT).	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER

Compétitions / Jeux d'envergure	Date	Lieu	Dates de qualification	Critères de sélection	Date de nomination des équipes	Date de l'annonce des équipes
Championnat final de qualification olympique de l'ISSF Carabine/ Pistolet Fusil de chasse	Avril 2028? À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	La sélection des athlètes pour le Championnat final de qualification olympique de 2028, s'il a lieu, sera à déterminer et assujettie à la communication de renseignements par l'ISSF.	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
XXXIV^{es} Jeux olympiques 2028 <small>(Jeux d'envergure)</small>	2028-07-14 au 2028-07-30	Los Angeles États-Unis	Pour les épreuves pour lesquelles des places contingentées sont disponibles : à déterminer en 2028.	<p>La sélection des athlètes se déroulera conformément aux « Procédures de nomination internes (PNI) – Jeux olympiques de LA 2028 » de la Fédération de tir du Canada décrites à l'annexe F, qui ont été élaborées en collaboration avec le Comité olympique canadien. Les PNI publiées à l'annexe F sont finales et remplacent toutes les versions antérieures des critères s'appliquant à la sélection des athlètes de l'équipe des Jeux olympiques de la FTC.</p> <p>Les athlètes qui sont sélectionnés au sein de l'équipe olympique ont un accès prioritaire aux épreuves de la Coupe du monde qui ont lieu au cours de l'année olympique.</p>	À DÉTERMINER	

ANNEXE A

Fédération de tir du Canada (FTC) Jeux panaméricains juniors de 2025 Procédures de nomination internes de l'équipe Version finale 2025-02-21

Introduction

Le présent document a pour but de décrire les procédures de nomination internes (PNI) et les critères de sélection internes de l'équipe de tir qui prendra part aux Jeux panaméricains juniors de 2025. Les critères qui s'appliquent aux Jeux panaméricains juniors de 2025 sont assujettis à l'approbation du Comité olympique canadien (COC) et pourraient être modifiés par le COC.

La présente version des PNI de la Fédération de tir du Canada (FTC) a été approuvée le 21 février 2025 et remplace toute version précédente des PNI concernant les Jeux panaméricains juniors de 2025. Le présent document sera publié sur le site Web de la FTC et transmis par courriel à tous les athlètes admissibles de l'Équipe de haute performance et de l'Équipe de la relève de la FTC.

Objectif lié à la performance

Le principal objectif de la politique et des procédures de sélection est de sélectionner un nombre maximal d'athlètes ayant le potentiel de remporter des médailles en vue des Jeux panaméricains juniors. L'objectif secondaire consiste à offrir des occasions de compétitions internationales aux athlètes d'âge junior admissibles qui font partie du programme de l'Équipe de haute performance et de l'Équipe de la relève de la FTC.

Date des Jeux panaméricains juniors de 2025 : 9 au 23 août 2025, Asunción (Paraguay)

Période de qualification :

- 27 février au 6 mars 2025
Épreuve de qualification de carabine et de pistolet, Asunción (Paraguay)
- 7 au 17 mars 2025
Épreuve de qualification de fusil de chasse, Bridgetown (Barbade)

La période de qualification comprend uniquement les épreuves de qualification des Jeux panaméricains juniors énumérées ci-dessus.

Date de l'annonce de la composition de l'équipe : 16^{ème} mai 2025

Admissibilité des athlètes – Pour être admissible à la sélection en tant que membre de l'Équipe des Jeux panaméricains juniors de 2025, l'athlète doit :

- être classé dans la catégorie U22, c.-à-d. « moins de 22 ans » (athlètes nés en 2004 ou après). Les athlètes doivent être âgés de 21 ans ou moins jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'article 3.7.4.12 de l'International Shooting Federation;
- se conformer aux politiques vaccinales du COC, de l'ISSF, de Pan Am Sports et de la FTC. Être pleinement vacciné contre la COVID-19, selon les recommandations en vigueur du gouvernement du Canada, et avoir un statut à jour pour tous les autres vaccins avant la sélection finale des membres de l'équipe. Cette exigence s'applique aussi à tous les membres de l'ESI, du personnel entraîneur et des autres équipes de soutien souhaitant assister à l'événement à titre de représentants de la FTC;

- se conformer à toutes les exigences d'admissibilité pertinentes du COC, de l'ISSF et de Pan Am Sports;
- être membre en règle de la Fédération de tir du Canada (FTC);
- avoir participé aux épreuves de qualification des Jeux panaméricains juniors;
- être citoyen canadien et posséder un passeport canadien valide; s'il est naturalisé canadien, la règle de participation internationale de l'ISSF s'appliquera (article 3.6, *Entry and Participation*, point 3.6.3.3). L'athlète doit être tout à fait apte à représenter le Canada au moment de la sélection finale;
- être membre en règle du Programme de haute performance de 2025 de la FTC (Équipe nationale, Équipe de développement ou Équipe de la relève junior). Pour conserver le statut de membre en règle, l'athlète doit respecter toutes les modalités de l'*Entente de l'athlète de la FTC* et s'acquitter intégralement de tout compte impayé dû à la FTC;
- signer et soumettre l'*Entente de l'athlète* du COC ainsi que le formulaire d'admissibilité du comité organisateur local (COL) au plus tard le 26 juin 2025, et se conformer aux conditions énoncées dans lesdits documents. Ces documents doivent également être signés par les parents ou tuteurs des athlètes âgés de moins de 19 ans;
- ne pas utiliser ou posséder une substance apparaissant sur la *Liste des substances interdites* de l'Agence mondiale antidopage (AMA), que ce soit sur ordonnance médicale ou autrement, à moins d'avoir obtenu une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), et ne pas recourir à des méthodes ni participer à des activités pouvant contrevenir au Programme canadien antidopage ou au *Code mondial antidopage*;
- être titulaire d'un passeport canadien valide dont la date d'expiration va au-delà du 23 février 2026.

Admissibilité du personnel de soutien et des entraîneurs

1. Tous les entraîneurs doivent avoir le statut d'entraîneur enregistré ou d'entraîneur professionnel agréé de l'ACE en date du 26 juin 2025.
2. Le personnel et les entraîneurs doivent être titulaires d'un passeport valide qui arrive à expiration au moins six (6) mois après les Jeux (23 février 2026).
3. Le personnel et les entraîneurs doivent se conformer à toutes les exigences d'admissibilité pertinentes du COC, de la Fédération internationale et de Pan Am Sports.
4. Le personnel et les entraîneurs doivent signer et soumettre l'*Entente du personnel de soutien* du COC ainsi que le formulaire d'admissibilité du comité organisateur local (COL) au plus tard le 26 juin 2025 (c.-à-d. la date limite établie par le COC pour l'inscription), et se conformer aux conditions énoncées dans lesdits documents.
5. Le personnel et les entraîneurs doivent être âgés de 18 ans ou plus.
6. Le personnel et les entraîneurs doivent être membres en règle de la Fédération de tir du Canada.

Système de qualification pour les Jeux panaméricains juniors de 2025

- Le manuel détaillant le système de qualification peut être consulté (en anglais) [ici](#). Si des modifications sont apportées au système de qualification et/ou aux critères d'admissibilité, la FTC sera tenue de s'y conformer et informera ses membres de la situation le plus rapidement possible.

- Le Comité olympique canadien (COC) inscrira uniquement les concurrents qui se sont qualifiés conformément au système établi par l'International Shooting Sport Federation (ISSF).
- Le COC a autorisé la FTC à envoyer deux (2) athlètes aux Jeux panaméricains juniors.

Qualification et sélection de l'équipe

Les athlètes se qualifieront pour la sélection de l'équipe des Jeux panaméricains juniors de 2025 en obtenant une place contingentée pour le Canada lors des épreuves de qualification mentionnées plus haut. Le classement des athlètes évoluant dans les diverses disciplines s'appuiera sur les pointages obtenus lors de la ronde de qualification des épreuves de qualification susmentionnées et sera calculé au moyen du système de classement fondé sur le pourcentage du Programme de haute performance de la FTC.

La sélection des athlètes qui agiront comme remplaçants sans voyager s'appuiera sur le principe suivant : athlète occupant le rang suivant au classement, selon le pointage obtenu lors des épreuves de qualification pour les Jeux panaméricains juniors de 2025.

La sélection de l'équipe aura lieu le 1^{er} mai 2025 au plus tard, dans les épreuves où une place contingentée est disponible.

En vertu du système de qualification, des places contingentées pourraient être réattribuées jusqu'au 18 avril 2025. Si la FTC reçoit l'une de ces places contingentées avant le 18 avril 2025, ladite place sera attribuée à l'athlète qui occupe le rang suivant au classement, selon le pointage obtenu lors des épreuves de qualification pour les Jeux panaméricains juniors de 2025. L'athlète en question devra s'entraîner activement et être membre en règle de la FTC. La place réattribuée sera uniquement disponible si les deux places contingentées n'ont pas été attribuées à des athlètes de la FTC.

Aucun athlète ne sera présélectionné. La sélection aura seulement lieu après que l'ISSF ait désigné les places contingentées attribuées à la FTC au COC.

À la discrétion de la FTC, un athlète ayant été sélectionné pour prendre part à une épreuve pourra également être inscrit à une autre épreuve.

Appels

- Les décisions de la Fédération de tir du Canada qui ont trait aux nominations adressées au COC pour les Jeux panaméricains juniors de 2025 peuvent être portées en appel conformément à la procédure énoncée dans la [Politique d'appel de la FTC](#). Tout différend relatif aux *Procédures de nomination internes* de la FTC pour les Jeux panaméricains juniors de 2025 doit être géré conformément à la politique susmentionnée ou être directement porté devant le CRDSC avec le consentement de toutes les parties.
- Si l'appel est urgent et que la décision doit être rendue rapidement, les deux parties peuvent convenir de contourner le processus d'appel interne et l'affaire peut être immédiatement portée devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), qui gèrera le processus d'appel.
- Les demandes d'appel présentées en vertu du processus interne de la FTC doivent être adressées par écrit à Susan Verdier, directrice technique de la FTC. La gestion de l'appel s'effectuera conformément à la procédure d'appel en vigueur à la FTC au moment de l'annonce de la composition de l'équipe.

Les échéanciers externes pour la nomination et la sélection établis par l'ISSF, le CIO et le COC sont très serrés.

Par conséquent, les appels doivent être soumis au plus tard le 17 avril 2025 à 23 h 59 (dans le fuseau horaire de la personne qui soumet l'appel).

Autorité décisionnelle

En consultation avec le Comité de haute performance (CHP, voir ci-dessous), l'entraîneur de l'Équipe nationale junior dispose du pouvoir décisionnel final en ce qui concerne la sélection de l'équipe. Si des places demeurent disponibles dans certaines épreuves suite à la conclusion du processus de sélection, l'entraîneur de l'Équipe nationale junior a le pouvoir d'attribuer lesdites places. En cas de circonstances imprévues non mentionnées dans les présents critères de sélection, l'entraîneur de l'Équipe nationale junior pourra rendre une décision définitive et exécutoire.

- Aucun membre (avec ou sans droit de vote) du CHP ne participera à une discussion ou à une décision concernant la nomination d'un athlète vis-à-vis duquel il pourrait avoir un conflit d'intérêts réel ou perçu. Tout membre du CHP estimant se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu doit divulguer ledit conflit avant le début de la discussion ou de la prise de décision et doit se retirer de toute réunion jusqu'à ce que la situation donnant lieu au conflit d'intérêts réel ou perçu ait été résolue par le CHP.

Autorité décisionnelle sur place

Sur place, durant la période de compétition officielle des Jeux panaméricains juniors de 2025, l'autorité décisionnelle finale sera conférée au chef d'équipe ou, si ce dernier est absent, à l'entraîneur en chef.

Politique de remplacement tardif de Pan Am Sports

En tout temps entre la date limite du 19 juillet 2025 pour les inscriptions propres au sport et la réunion technique du sport pour les Jeux panaméricains juniors de 2025, un athlète sélectionné qui refuse sa nomination ou qui se montre incapable de participer à la compétition pourra être remplacé, sous réserve de l'approbation du Comité de sélection des équipes du COC et conformément à la politique de remplacement tardif du Pan Am Sports et des règlements de l'ISSF, par le ou les remplaçants occupant le plus haut rang au classement dans l'épreuve ou les épreuves concernées.

État de préparation pour la performance

Dans l'éventualité où la performance ou l'attitude de l'athlète se détériore au point où le Comité de haute performance (CHP) remet en question la pertinence de la participation de l'athlète aux Jeux panaméricains juniors de 2025, que l'athlète ne respecte pas les critères publiés du Programme de haute performance ou que l'athlète se retire de l'événement en raison d'une blessure ou pour des motifs personnels, le CHP se réserve le droit de remplacer l'athlète par un remplaçant désigné en fonction du classement obtenu lors des épreuves de qualification mentionnées plus haut. Les remplacements qui surviennent après que la liste de sélection ait été envoyée au COC sont assujettis à l'approbation du Comité de sélection des équipes du COC. Après le 19 juillet 2025, ces remplacements seront en outre assujettis à la politique de remplacement tardif des athlètes du Comité international olympique (CIO).

Circonstances imprévues

Il est prévu que les présentes PNI soient appliquées telles qu'elles ont été rédigées, et plus particulièrement dans des conditions où aucune blessure inopinée ou autre circonstance imprévue ou exceptionnelle n'empêche les athlètes de prendre part à la compétition. Il pourrait arriver que des circonstances imprévues ou indépendantes de la volonté de la Fédération de tir du Canada empêchent la compétition ou le processus de nomination de se dérouler équitablement ou dans l'intérêt supérieur des priorités et des principes généraux de sélection énoncés dans les présents critères ou fassent en sorte que la procédure de nomination décrite dans le présent document ne puisse pas être appliquée.

Le cas échéant, lorsque cela est possible, l'entraîneur de l'Équipe nationale junior consultera le Comité de la haute performance afin de déterminer s'il est pertinent de recourir à une solution de remplacement pour

tenir la compétition ou le processus de nomination. Dans l'affirmative, le Comité de haute performance communiquera le plus rapidement possible avec toutes les personnes concernées pour les informer du choix du nouveau processus de sélection ou de nomination.

Tout changement dû à des circonstances imprévues sera affiché sur le site Web de la FTC et communiqué personnellement à tous les membres du Programme de haute performance de 2025 par voie électronique.

Financement

On s'attend à ce que les athlètes s'acquittent de tous les frais liés à la participation aux épreuves de qualification et aux séances d'entraînement.

Échéanciers

Date	Activité clé
Début de novembre 2024	Confirmation par le COC du nombre de places contingentées allouées à chaque ONS en vue des Jeux
9 février 2025	Date limite pour la version finale des PNI et leur soumission au COC
27 février au 6 mars 2025	Épreuve de qualification de carabine et de pistolet, Asunción (Paraguay)
7 au 17 mars 2025	Épreuve de qualification de fusil de chasse, Bridgetown (Barbade)
28 mars 2025	Envoi de la confirmation de CAT à Pan Am Sports concernant les CON qui se sont qualifiés
4 avril 2025	Envoi de la confirmation des CON à Pan Am Sports et CAT concernant les places contingentées qui seront utilisées
11 avril 2025	Réattribution des places contingentées par CAT
18 avril 2025	Les CON ayant obtenu des places réattribuées doivent confirmer leur participation
9 mai 2025	Date limite fixée par le comité organisateur pour l'inscription en fonction du nombre d'athlètes
15 juillet 2025	Date limite pour la soumission par les ONS de la liste des athlètes nommés aux fins d'approbation par le COC
19 juillet 2025	Date limite fixée par le comité organisateur pour l'inscription des athlètes sous leur propre nom
9 au 23 août 2025	Jeux panaméricains juniors de 2025 à Asunción

Coordonnées

Si vous avez besoin d'éclaircissements ou que vous avez des questions au sujet du contenu des PNI, veuillez communiquer avec :

Susan Verdier, directrice technique de la FTC, sverdier@sfc-ftc.ca

Terry Dillon, chef de la direction de la FTC, ceo@sfc-ftc.ca

ANNEXE B

Fédération de tir du Canada
IV^{es} Jeux olympiques de la Jeunesse 2026
Procédures de nomination interne de l'équipe
Dakar, Sénégal 30 octobre – 13 novembre 2026

ANNEXE C

Fédération de tir du Canada
Championnat des Amériques 2026 (CAT)
Procédures de nomination interne de l'équipe
(Nov/Déc 2026)

ANNEXE D

Fédération de tir du Canada
XX^{es} Jeux panaméricains
Procédures de nomination interne de l'équipe
Lima, Pérou 16 juillet – 1^{er} août 2027

ANNEXE E

Fédération de tir du Canada
Championnat de la dernière chance 2027
Procédures de nomination interne de l'équipe

ANNEXE F

Fédération de tir du Canada
XXXIV^{es} Jeux olympiques
Procédures de nomination interne de l'équipe
Los Angeles 14 – 30 juillet 2028

LEXIQUE

- AMA – Agence mondiale antidopage
- AUT – Autorisation d’usage à des fins thérapeutiques
- CCES – Centre canadien pour l’éthique dans le sport
- CHP – Comité de haute performance
- CIO – Comité international olympique
- COC – Comité olympique canadien
- COJO – Comité d’organisation des Jeux olympiques
- CPA – Championnat panaméricain
- CQJO – Classement de qualification pour les Jeux olympiques
- EEHP – Essais de l’équipe de haute performance
- EN – Équipe nationale
- ESI – Équipe de soutien intégré
- FTC – Fédération de tir du Canada
- ISSF – Fédération internationale de tir sportif
- Jeux CAT – championnat des Amériques
- JO – Jeux olympiques
- Tableau – le tableau récapitulatif des sélections pour les compétitions et jeux d’envergure
- JPA – Jeux panaméricains
- Liste longue – la liste des athlètes admissibles pour un événement particulier
- PCU – Points de classement uniquement. Cette catégorie a remplacé le pointage minimum de qualification (PMQ) comme catégorie de départ lors d'une épreuve ISSF qui ne vous qualifie pas pour les finales de l'épreuve ISSF mais qui comptera pour votre CQJO.
- PNI – Procédures de nomination internes
- Pour le pointage – la catégorie de départ d'une épreuve ISSF où un athlète est admissible à la fois aux points CQJO et aux finales de l'épreuve ISSF.